

Direction générale adjointe Mer, Tourisme et Mobilités
Direction des voies navigables
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Elise LEROUX
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2021-09-02 Bis

Rennes, le 15/09/2021

Objet : Fermeture chemin de halage

Annule et remplace la précédente autorisation du 02 septembre 2021

Le Président du Conseil régional de Bretagne

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de réfection du chemin de halage, bief Vilaine aval, doivent être réalisés du 20/09/2021 au 28/09/2021 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, au niveau du gîte de Painfaut sur la commune de AVESSAC est interdit à tous les usagers.

Du 20 au 28 septembre 2021

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise EUROVIA ainsi qu'une déviation sur la rive opposée (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Avesnac.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON